

## **Résumé des délibérations Comité des Statuts et Règlements**

15 octobre 2008  
Bureau national de l'ACEP  
Salle de conférence  
18 h

**Présences :** C. Therrien (présidence), M. Mascaro, L. Perrin, A. Picotte,  
C. Poirier, D. Martin (secrétaire)

**Absences :** J. Aggrey (motivée), C. Lakaski (non motivée), P. Rosen (motivée),  
S. Spano (motif de compassion)

**Invité :** Sean McGee, Nelligan O'Brien Payne

### 1 a) Adoption de l'ordre du jour

**Résolution :** Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Poirier que l'ordre du jour soit adopté. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

### 1 b) Résumé du 9 septembre 2008

**Résolution :** Il est proposé par A. Picotte et appuyé par L. Perrin que le résumé des délibérations soit adopté. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

### Modifications aux Statuts

#### **6.0**

**Résolution :** Il est proposé par A. Picotte et appuyé par L. Perrin que le préambule soit numéroté 6.0 et soit libellé comme suit : « prend ses décisions à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf indication contraire » suivant l'introduction « Le Conseil exécutif national (CEN) : ».

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Nouveau 6.0 :** prend ses décisions à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf indication contraire;

#### **6.2**

**Résolution :** Il est proposé par A. Picotte et appuyé par M. Mascaro que le paragraphe 36.3 soit renuméroté 6.2 et remanié comme suit :

**Nouveau 6.2** : établit les conditions d'exercice de la fonction de tous les dirigeants élus de l'Association, y compris la rémunération à leur verser, le tout conformément aux Statuts et Règlements. Le CEN peut désigner un de ses membres pour administrer les conditions d'exercice de la fonction;  
**Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **2 a) nouveau paragraphe 6.11**

**Résolution** : Il est proposé par L. Perrin et appuyé par M. Mascaro que le paragraphe 6.11 soit libellé « interprète les Statuts ».  
**Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **Reconsidérer le nouveau paragraphe 6.12 récemment adopté**

**Résolution** : Il est proposé par M. Mascaro et appuyé par C. Poirier que le paragraphe 6.12 soit reconsidéré. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **6.12 modifié**

**Résolution** : Il est proposé par M. Mascaro et appuyé par A. Picotte que le paragraphe 6.12 soit modifié comme suit :

renvoie à un conseiller juridique les questions statutaires, réglementaires ou autres de nature juridique. Toutes les communications envoyées à l'ACEP et renfermant un avis ou un conseil juridique sont transmises au CEN sur réception;  
**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**2 b) Harcèlement entre membres du Conseil exécutif national ou les dirigeants subnationaux ou les membres titulaires comme délit passible de mesures disciplinaires - Point reporté.**

**2c) Échéancier pour les comités d'enquête et rémunération des membres des comités d'enquête - Point reporté.**

**2 d) Statut des membres du Conseil exécutif national ou des conseils exécutifs des sections locales par rapport à la reclassification et/ou à la conversion, aux congés et/ou à la retraite, aux cotisations et à la représentation (pendant un congé) et au Respect du service**

### **Nouveau paragraphe 17.10**

**Résolution** : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Poirier qu'un nouveau paragraphe 17. 10 soit ajouté et libellé comme suit :

Nonobstant les autres dispositions des Statuts, lorsque le poste d'attache d'un

membre du conseil exécutif est retiré d'une unité de négociation représentée par l'Association, cette personne peut demeurer membre du conseil exécutif,

a) tant qu'elle n'a pas commencé à travailler hors d'une unité de négociation de l'Association,

b) jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à sa révocation.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **Nouveau paragraphe 17.11**

**Résolution :** Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Poirier qu'un nouveau paragraphe 17. 11 soit ajouté et libellé comme suit :

Les conditions d'exercice de la fonction d'un dirigeant de l'Association prennent fin au moment de l'expiration de son mandat ou au moment de sa révocation, sauf si ces conditions ont été adoptées et approuvées par le CEN conformément aux dispositions du paragraphe 6.2.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

2 e) Emploi à temps partiel des VP - **Point reporté.**

2 f) Statuts ou contrat de travail pour le « personnel » élu - **Point reporté.**

3 a) Articles sur les conflits d'intérêts (note de la traduction) - **Point reporté.**

### **Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 30.